



# MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Armée de l'Air et de l'Espace Commandement de la Défense aérienne et des opérations aériennes État-major opérationnel

Lyon, le 11 juin 2021  
N° 180/ARM/CDAOA/EMO/A7/SEC

### NOTE

- OBJET : règlement exercice AIR RAID 2021.  
RÉFÉRENCE : N°146/ARM/CDAOA/EMO/A7/NP du 19 mai 2021 – OGE AIR RAID 2021.  
ANNEXES : quatre annexes.

L'exercice AIR RAID 2021, inscrit au programme des activités d'entraînement de l'armée de l'Air et de l'Espace, sera organisé par et sur la base aérienne 125 d'Istres.

Cet exercice, co-organisé par l'armée de l'Air et de l'Espace, les associations nationales d'officiers et de sous-officiers de réserve de l'armée de l'Air (ANORAA et ANSORAA), est proposé sous la forme d'une compétition de type raid multi-activités par équipe de quatre concurrents.

Participent à cet exercice toutes les bases aériennes de la métropole, les armées françaises et les armées de l'air étrangères invitées.

Ce règlement est destiné au personnel d'encadrement et aux équipes compétitrices. Il vise à préciser l'organisation, le but et les modalités pratiques concernant l'exercice.

La participation à AIR RAID entraîne de fait pour chacun l'acceptation et le respect de l'intégralité du présent règlement.

**Le colonel Franck BOTTERO**  
Etat-Major Opérationnel  
Chef A7  
Original signé

## Table des matières

ANNEXE I .....	3
1. GENERALITES.....	3
1.1. Dates.....	3
1.2. Règles de sécurité pour l'accès à la base aérienne 125 .....	3
1.3. Règles de sécurité lors des tirs, maniement d'explosifs et munitions.....	3
1.4. Objectifs.....	3
2. ORGANISATION .....	4
2.1. Responsabilités .....	4
2.2. Comité de surveillance .....	4
2.3. Comité de pilotage .....	4
2.3.1. Président .....	4
2.3.2. Membres .....	4
2.3.3. Jury de la compétition .....	5
3. PARTICIPATION .....	5
3.1. Personnel d'encadrement.....	5
3.1.1. Mission et rôle de l'encadrement.....	5
3.1.2. Conditions administratives pour participer à l'encadrement.....	5
3.1.3. Condition physique pour participer à l'encadrement .....	5
3.1.4. Justificatifs à fournir pour participer à l'encadrement.....	5
3.2. Personnel compétiteur.....	6
3.2.1. Conditions administratives pour participer en tant que compétiteur .....	6
3.2.2. Condition physique pour participer en tant que compétiteur.....	6
3.2.3. Justificatifs à fournir pour participer en tant que compétiteur .....	6
3.3. Actes de candidature.....	7
3.3.1. Nombre d'équipes par base .....	7
3.3.2. Candidats armée de l'Air et de l'Espace .....	7
3.3.3. Candidats extérieurs à l'armée de l'Air et de l'Espace.....	7
3.3.4. Candidats étrangers .....	7
3.3.5. Composition des équipes .....	8
3.3.5.1. Au départ du raid .....	8
3.3.5.2. En cours d'exercice .....	8
4. TENUE ET EQUIPEMENT.....	8
4.1. Pendant la durée de l'exercice.....	8
4.2. Pour la prise d'armes et la proclamation des résultats.....	8
4.3. Équipements des équipes.....	8
4.3.1. Pour l'hébergement .....	8
4.3.2. Pour le raid.....	8
5. DEROULEMENT DE LA COMPETITION.....	9
5.1. Nature des épreuves .....	9
5.2. Notation des épreuves.....	9
5.2.1. Règles générales .....	9
5.2.2. Pénalités et sanctions .....	9
5.2.3. Bonification .....	9
5.2.4. Réclamations.....	10
ANNEXE II .....	11
ANNEXE III .....	12
ANNEXE IV.....	13

# ANNEXE I

## REGLEMENT DE L'EXERCICE

### 1. GENERALITES

#### 1.1. Dates

L'exercice Air RAID 2021 se déroulera du 5 au 7 novembre 2021 sur la base aérienne 125 d'Istres, le 25 RGA, la base aérienne 701 de Salon de Provence et les Alpilles.

Les équipes et le personnel d'encadrement devront arriver le jeudi 4 novembre entre 14 h 00 et 20 h 00 dernier délai. Des navettes routières en gare SNCF de Miramas, AIX TGV et à l'aéroport de Marseille-Provence seront mises en place sur demande à mentionner lors de l'inscription.

Les équipes étrangères devront arriver avant 15 h 00 dernier délai sur la base aérienne 125 d'Istres.

La cérémonie des couleurs, qui tiendra lieu de cérémonie d'ouverture est fixée au vendredi 5 novembre à 07h00 puis sera suivie des briefings et épreuves.

La fin de l'exercice est fixée au dimanche 7 novembre 14h00.

#### 1.2. Règles de sécurité pour l'accès à la base aérienne 125

La base aérienne d'Istres est une base aérienne à vocation nucléaire. Ce statut impose des contraintes sécuritaires strictes, notamment en termes d'accès. En conséquence le strict respect des consignes relatives aux documents à fournir et des échéances fixées pour l'inscription devront être observés.

#### 1.3. Règles de sécurité lors des tirs, maniement d'explosifs et munitions

Les phases de l'exercice comportant des séquences de tir, de maniement d'explosifs et munitions devront être organisées et conduites dans le strict respect de la réglementation applicable, à savoir :

- PIA 207 (édition 2019) : instruction interarmées sur les mesures de sécurité à appliquer à l'instruction et à l'entraînement lors de l'exécution des tirs techniques et tactiques ;
- PIA 7.9 (édition 2013) : instruction interarmées relative aux procédures à appliquer par les autorités militaires en cas d'accident ou d'incident dus aux armes ou aux munitions en service dans les armées françaises hors stockage et transport
- TTA 207 (édition 2020) : prescriptions relatives aux tirs particuliers et à l'emploi des armes systèmes d'armes ou des munitions ;
- Instruction 44 sur le tir de combat au sein de l'armée de l'air (diffusée sous timbre n° 500555/DEF/EMAA/B.EMP/SO du 09/02/2016).

#### 1.4. Objectifs

Pour l'Armée de l'air et de l'Espace, il s'agit :

- de valider les acquis militaires du personnel de l'armée de l'air dans la continuité de l'instruction dispensée au sein des bases aériennes et notamment des centres d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air (CIIRAA) en mettant en avant les actions PRODEF ;
- de répondre aux attentes des plus jeunes réservistes, notamment en termes d'activités opérationnelles ;
- de renforcer et développer les liens qui unissent les personnels d'active et les membres de la réserve militaire.
- pour l'ANORAA1 et l'ANSORAA2, il s'agit :

---

<sup>1</sup> Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air

<sup>2</sup> Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air

- de concrétiser sur le terrain la cohésion et de renforcer l'esprit de défense des membres de leur association ;
- d'assurer la continuité de leurs actions d'information et de communication ;
- de satisfaire les attentes de leurs membres actifs.

## 2. ORGANISATION

### 2.1. Responsabilités

- OSE3 : Monsieur le chef d'Etat-major de l'armée de l'air,
- OCE4 : Monsieur le commandant de la Défense aérienne et des opérations aériennes,
- ODE5 : Monsieur le commandant de la base aérienne 125 d'Istres.

### 2.2. Comité de surveillance

- Monsieur le Général adjoint territoire national, ou son représentant,
- Monsieur le délégué aux réserves de l'armée de l'Air (DRAA), ou son représentant,
- Monsieur le Président national de l'ANORAA, ou son représentant,
- Monsieur le Président national de l'ANSORAA, ou son représentant.

### 2.3. Comité de pilotage

Subordonné au comité de surveillance qui lui donne les orientations générales à suivre, le comité de pilotage :

- se réunit sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour de chaque réunion ;
- soumet au comité de surveillance toute décision majeure, notamment en cas de divergence ou de désaccord entre ses membres sur l'application des principes essentiels retenus pour l'exercice conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- rend compte périodiquement au comité de surveillance de l'état d'avancement de ses travaux.

#### 2.3.1. Président

L'officier de réserve du CDAOA/EMO A7<sup>6</sup> en charge de l'exercice AIR RAID.

#### 2.3.2. Membres

- Le commandant de la base aérienne 125 d'Istres « Charles Monier » ou son représentant,
- Le représentant désigné par le DRAA,
- Le représentant désigné par les instances nationales de l'ANORAA,
- Le représentant désigné par les instances nationales de l'ANSORAA,
- L'officier projet de l'exercice de l'état-major du CDAOA.

Sur décision du président du comité de pilotage, pourront être associées aux travaux du comité de pilotage toutes personnes dont les connaissances, l'expertise ou l'expérience seraient nécessaires.

Autant que de besoin, le comité de pilotage pourra créer des groupes de travail qui, sous son contrôle, réaliseront les tâches nécessaires à l'exécution de son mandat.

---

<sup>3</sup> Officer scheduling the exercise

<sup>4</sup> Officer conducting the exercise

<sup>5</sup> Officer directing the exercise

<sup>6</sup> Sous-chefferie activités aériennes du CDAOA

### **2.3.3. Jury de la compétition**

Le jury de la compétition sera présidé par le directeur d'exercice assisté :

- du Colonel (R) Guy Paolini, représentant le CDAOA,
- du Major (R) Hervé Michel, officier projet de l'exercice, du CDAOA
- du Sous-lieutenant (R) Pierre Charlès, représentant du DRAA ;
- du Lieutenant-colonel (R) Thierry Bouvard, représentant l'ANORAA ;
- du Major (R) Ignace Di Filippo, représentant l'ANSORAA

Ses délibérations se font à huis clos. Il peut convoquer et entendre les chefs d'équipes en cause. Ses décisions sont sans appel.

## **3. PARTICIPATION**

Il est possible de participer au raid en qualité de compétiteur ou de renfort d'encadrement.

Pour les compétiteurs, le personnel peut être d'active ou appartenir à la réserve opérationnelle.

Pour le renfort d'encadrement, il peut être d'active, appartenir à la réserve opérationnelle, être collaborateur bénévole du service public (CBSP) ou appartenir à la réserve citoyenne.

La compétition est également ouverte au personnel d'active et de réserve des nations étrangères invitées, agréées par les autorités militaires habilitées de leur pays d'origine. Ils devront fournir un certificat de sécurité OTAN.

### **3.1. Personnel d'encadrement**

#### **3.1.1. Mission et rôle de l'encadrement**

Ce personnel, d'active et de réserve, a pour mission d'encadrer et d'animer la compétition. Il sera réparti sur différents postes de travail ou différentes portions du raid topographique. Il devra prendre connaissance des missions qui lui sont attribuées dès sa désignation.

#### **3.1.2. Conditions administratives pour participer à l'encadrement**

Le personnel de renfort d'encadrement, quel que soit son statut (personnel d'active, réserviste opérationnel sous ESR, CBSP), doit être désigné officiellement par sa base aérienne de rattachement en réponse à la prospection qui sera émise par le CDAOA/EMO A7, en fonction des besoins exprimés par la base aérienne chargée de l'organisation.

#### **3.1.3. Condition physique pour participer à l'encadrement**

Bien que ne demandant pas les mêmes efforts que ceux exigés pour la compétition, les postes d'encadrement demandent une condition physique minimale. Le personnel participant doit pouvoir vivre sans difficulté 36H sur le terrain. Toute personne soumise à des restrictions d'emploi ou à des difficultés médicales doit les spécifier dès l'inscription afin de pouvoir être affectée à un poste adéquat.

#### **3.1.4. Justificatifs à fournir pour participer à l'encadrement**

Pour le personnel d'active et de réserve sous ESR :

- le laissez-passer de sa base d'origine ou carte CIMS ou certificat de contrôle élémentaire valide ;
- un ordre de mission ;
- une pièce d'identité ;
- une attestation de visite médicale périodique (VMP) à jour ;
- la carte vitale ;
- test PCR négatif de moins de 72H00 ;
- questionnaire COVID (annexe IV) ;

Pour le personnel CBSP :

- le laissez-passer de sa base d'origine ou un certificat de contrôle élémentaire valide ;
- une pièce d'identité ;
- une copie de l'agrément pour servir en qualité de CBSP ;
- une attestation d'assurance garantissant les risques inhérents à la participation de l'intéressé à l'encadrement du raid, indépendante de la responsabilité civile assurée par l'armée de l'Air ;
- un certificat médical de non contre-indication aux activités de plein air ;
- la carte vitale ;
- test PCR négatif de moins de 72H00 ;
- questionnaire COVID (annexe IV).

Ces documents sont obligatoires et seront vérifiés à l'accueil.

### **3.2. Personnel compétiteur**

Regroupés en équipes de quatre, les compétiteurs ont pour mission d'effectuer le raid en respectant les règles propres à chaque épreuve dans le temps imparti.

#### **3.2.1. Conditions administratives pour participer en tant que compétiteur**

Les participants français, quel que soit leur statut (active, réserviste opérationnel sous ESR), doivent être désignés officiellement par leur base ou corps de rattachement pour pouvoir participer à la compétition.

De même, les participants étrangers doivent être désignés par les autorités militaires de leur pays.

#### **3.2.2. Condition physique pour participer en tant que compétiteur**

Les compétiteurs devront en outre posséder une condition physique suffisante pour pouvoir parcourir à pied, sans difficulté majeure, une distance d'au moins 50 kilomètres en terrain varié en 36 heures. Ils doivent maîtriser les techniques de la course d'orientation, les rudiments des techniques de franchissement. Une aisance aquatique est fortement recommandée.

#### **3.2.3. Justificatifs à fournir pour participer en tant que compétiteur**

Les compétiteurs devront produire les justificatifs suivants :

Pour le personnel d'active ou réserviste sous ESR :

- le laissez-passer de sa base d'origine ou carte CIMS ou certificat de contrôle élémentaire valide ;
- un ordre de mission ;
- une pièce d'identité ;
- le certificat d'aptitude au tir correspondant aux armes utilisées. (Cati 2 PA MAS G1, COUGAR, et FAMAS) ;
- une autorisation de conduite des VLTT (minimum 1 par équipe) ;
- une attestation de visite médicale périodique (VMP) à jour ;
- la carte vitale ;
- test PCR négatif de moins de 72H00 ;
- questionnaire COVID (annexe IV) ;
- une copie du CAER pour les FMIR 2018, 2019 et 2020.

Pour les étrangers :

- un certificat de sécurité OTAN ;
- une pièce d'identité ;
- un ordre de mission ;

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de trois mois ;
- la carte de sécurité sociale européenne pour les candidats européens ou une attestation de prise en charge des frais médicaux de la nation d'appartenance ;
- test PCR négatif de moins de 72H00 ;
- questionnaire COVID (annexe IV).

Ces documents sont obligatoires et seront vérifiés à l'accueil.

Leurs absences entraînent de facto l'impossibilité de participer à la compétition et éventuellement la disqualification de l'équipe.

### **3.3. Actes de candidature**

#### **3.3.1. Nombre d'équipes par base**

Le nombre d'équipes participant est limité à 40 (quarante). En cas de candidatures surnuméraires, la décision du choix des équipes retenues est de la compétence de la direction de l'exercice qui tient compte de la représentativité des bases, de la composition des équipes et du choix préférentiel des commandants de base en cas de candidatures multiples. Les équipes qui ne seraient pas retenues seront informées.

#### **3.3.2. Candidats armée de l'Air et de l'Espace**

Les candidats à la compétition (compétiteurs et encadrement), quels que soient leurs statuts, sont tenus de s'inscrire via leur corps d'appartenance avant le **15 septembre 2021** terme de rigueur.

Une nouvelle procédure d'inscription est mise en place :

- Utilisation de la plateforme « Démarches simplifiées » (Intradef) pour toutes inscriptions du personnel (compétiteurs, encadrement) avec validation électronique par le commandement de formation.

<https://demarches-simplifiees.intradef.gouv.fr/commencer/inscription-air-raid>

Une aide à l'utilisation de cet outil est disponible en cliquant sur le lien « Aide » du site d'inscription.

Cependant, pour cette édition, il est demandé à tous les commandants de formation, en plus de l'inscription sur la plateforme « Démarches simplifiées », d'adresser un message NeMO (BA 125 en action avec la mention « Intéresse cellule coordination AIR RAID 2021 » et EMO AIR en info avec la mention « intéresse EMO A7 ») dont le contenu reprendra les éléments suivants :

GRADE NOM Prénom – NID – Unité – Active/Réserve – Fonction dans l'exercice (compétiteur/encadrement)

#### **3.3.3. Candidats extérieurs à l'armée de l'Air et de l'Espace**

Les candidats à la compétition (compétiteurs et encadrement), quels que soient leurs statuts, sont tenus de s'inscrire via leur corps d'appartenance avant le **15 septembre 2021** terme de rigueur.

Utilisation de la plateforme « Démarches simplifiées » (Intradef) pour toutes inscriptions du personnel (compétiteurs, encadrement) avec validation électronique par le commandement de formation.

Dans le cas où il n'existe pas de réseau Intradef pour les commandants de formation, ces derniers prendront contact avec le CODIR de la BA 125 (voir OGE) qui leur transmettra un fichier Excel et qui sera intégré dans un message NeMO une fois renseigné.

#### **3.3.4. Candidats étrangers**

Les candidats à la compétition appartenant à une armée étrangère, quel que soit leur statut, sont tenus de s'inscrire via leur corps d'appartenance avant le **15 septembre 2021** terme de rigueur.

Les équipes étrangères transmettront leurs inscriptions par Internet selon le modèle de message en annexe III à l'adresse suivante :

- [contact.draa@gmail.com](mailto:contact.draa@gmail.com);

Le représentant du DRA intégré au COPIL transmettra à la BA 125 les inscriptions des équipes étrangères.

### **3.3.5. Composition des équipes**

Chaque équipe est composée de quatre concurrents, de grades indifférents, incluant obligatoirement :

- du personnel d'active,
- un minimum de deux réservistes sous ESR.

Le non-respect de cette composition sera pénalisé (Cf. paragraphe 5.2.2).

L'équipe est placée sous la responsabilité d'un de ses membres désigné chef d'équipe, qui est l'interlocuteur unique.

Le remplacement d'un équipier est possible tant que la compétition n'a pas débuté. **Chaque formation administrative est autorisée à présenter un seul et unique remplaçant, quel que soit le nombre d'équipes qu'elle inscrit.**

Le personnel supplémentaire sera mis à la disposition de la direction de l'exercice.

#### **3.3.5.1. Au départ du raid**

La présence de quatre compétiteurs au sein d'une équipe est obligatoire au départ du raid.

Aucune équipe ne peut s'affranchir de ce règlement et ne peut concourir à plus de quatre, sous peine d'exclusion.

#### **3.3.5.2. En cours d'exercice**

En cas d'abandon d'un de ses membres, une équipe incomplète est autorisée à poursuivre la compétition (minimum deux).

Aucun accompagnateur d'équipe n'est autorisé sur le parcours du raid.

## **4. TENUE ET EQUIPEMENT**

### **4.1. Pendant la durée de l'exercice**

Tout le personnel (compétiteurs et encadrement) revêt la tenue de combat complète et réglementaire, avec chaussures de marche militaires, vêtements chauds et de pluie et brassard réfléchissant.

### **4.2. Pour la prise d'armes et la proclamation des résultats**

Tout le personnel veillera à emporter une tenue de combat supplémentaire avec coiffe réglementaire et décorations en barrette.

### **4.3. Équipements des équipes**

#### **4.3.1. Pour l'hébergement**

Tout le personnel participant à l'exercice doit se doter de son couchage individuel (sac de couchage).

#### **4.3.2. Pour le raid**

Une liste des équipements obligatoires, préconisés et interdits figure en annexe II. Dans le respect de ces listes, les équipes emportent avec elles les matériels qu'elles jugent nécessaires.

Chaque équipe doit transporter une charge minimale de 30 kg du début à la fin du raid. Les équipes répartissent librement cette charge au sein de leurs compétiteurs. Des contrôles seront organisés durant l'épreuve.

Les équipes devront être autonomes (rations de combat fournies par leurs bases aériennes) du vendredi midi au samedi midi inclus.

Les cartes, dossards et matériels jugés indispensables par l'organisation pour l'exécution des épreuves seront distribués avant le départ et doivent être restitués à l'issue. Aucune autre distribution de matériel ou d'équipement n'aura lieu.

Au départ du raid, chaque équipe doit être en possession d'un seul téléphone portable pour un usage strictement réservé à la sécurité et aux situations d'urgence. Celui-ci sera placé éteint en sac opaque, étanche et scellé pour toute la durée du raid. Aucun autre téléphone portable ne sera autorisé sur le parcours. Une consigne sécurisée sera mise en place à cet effet.

Un numéro de téléphone civil sera mentionné sur le livret d'accueil et dans l'OPE afin que tout compétiteur soit joignable de l'extérieur, via le PC conduite, **en cas d'urgence** durant la totalité du raid.

## 5. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition se déroule sur un minimum de 36 heures continues. Les équipes gèrent leurs temps de repos en fonction du programme établi par l'organisation. **La sécurité et le respect des consignes sanitaires (COVID) en vigueur doivent rester la priorité pour tout le personnel.**

### 5.1. Nature des épreuves

La compétition comprend :

- un raid nocturne avec activités ;
- deux circuits comprenant différents pôles d'activités et tirs FAMAS, PA MAS G1 et COUGAR.

### 5.2. Notation des épreuves

#### 5.2.1. Règles générales

La participation à chacune des épreuves est obligatoire et donne systématiquement lieu à une attribution de points.

Le barème de notation spécifique à l'épreuve permet de départager et de classer les équipes.

Le règlement figure sur les fiches présentées aux équipes au départ de chaque épreuve. Plusieurs classements seront établis.

#### 5.2.2. Pénalités et sanctions

Des pénalités pour défaut dans les messages d'inscription, atteinte à la sécurité, non-conformité de l'équipe, faute technique, retard ou manquement au règlement sont prises en compte dans la notation des épreuves.

Tout refus de participation d'un ou plusieurs compétiteurs à l'une des épreuves sera sanctionné.

La non-conformité de l'équipe au règlement entraîne une pénalité de 10% du score total de l'équipe.

Sauf cas d'urgence, les équipes ne peuvent pas bénéficier d'une aide extérieure.

La direction d'exercice se réserve le droit d'exclure toute équipe qui manquerait aux règles militaires élémentaires de sécurité ou de savoir vivre. Pendant toute la durée d'Air Raid ainsi que pendant les trajets entre leurs unités et le lieu de l'exercice, les règles de discipline générale militaire s'appliquent. En cas de faute grave, l'information est transmise au directeur de l'exercice qui prendra les mesures disciplinaires qu'il jugera opportunes.

#### 5.2.3. Bonification

Une bonification, à définir, est accordée à toute équipe dont l'un des membres est issu d'une formation militaire initiale de réserviste (FMIR) 2018, 2019 ou 2020.

#### **5.2.4. Réclamations**

Le chef d'équipe signe systématiquement les résultats obtenus par son équipe avant de quitter un atelier. En cas de contestation lors des activités, le chef d'équipe doit obligatoirement rédiger et signer son observation sur la fiche d'atelier avant de le quitter. La fiche sera contresignée par le chef d'atelier avec ses remarques éventuelles.

Seules les remarques portées sur la fiche sont prises en compte par le jury.

## ANNEXE II

### LISTE DE L'EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Pour chaque membre d'équipe :

- sac à dos militaire ou noir de type militaire,
- casque lourd,
- système d'hydratation,
- rations de combat (3 repas, 1 petit déjeuner),
- couteau de poche,
- lampe d'une autonomie de plus de 14h + filtre rouge,
- brassard réfléchissant,
- protection auditive,
- sac poubelle,
- couverture de survie,
- maillot et bonnet de bain (short de bain interdit),
- 2 paires de gants ;
- 1 tenue de combat de rechange distincte de la tenue de cérémonie,
- masques de protection COVID conformes aux normes sanitaires en vigueur et couvrant la durée de l'exercice.

Pour chaque équipe :

- 1 sifflet,
- 2 boussoles,
- 1 montre (non connectée),
- 1 porte carte étanche,
- 1 téléphone portable (sécurité).
- Stylo, crayon, gomme, carnet de note

### **LISTE DE L'EQUIPEMENT INTERDIT DURANT LES EPREUVES exposant à des pénalités**

- GoPro,
- utilisation Internet ou GPS (application mobile ou montre connectée) ou équivalent,
- moyen de vision nocturne,
- chaussures de sport,
- chaussures de marche civiles,
- bâton de ski ou aide à la marche,

### ANNEXE III

#### FORMAT DE MESSAGE D'INSCRIPTION DES EQUIPES ETRANGERES

TO:

[contact.draa@gmail.com](mailto:contact.draa@gmail.com)

SUBJECT: EXERCISE AIR RAID 2021 - REGISTRATION TEAM - « UNIT AND COUNTRY »

CLASSIFICATION: UNCLASS

REFERENCE TO: AIR RAID 2021 RULES AND REGULATIONS

PRIMO / IDENTITIES OF THE TEAM MEMBERS

TEAM LEADER: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

TELEPHONE: «PHONE NUMBER»

TEAM MEMBER 1: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

TEAM MEMBER 2: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

TEAM MEMBER 3: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

SECUNDO / IDENTITY OF THE SUBSTITUTE IF REQUIRED

SUBSTITUTE: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

TERTIO / IDENTITY OF THE DRIVER IF REQUIRED

DRIVER: « RANK – SURNAME – NAME – ID NUMBER – UNIT - STATUS (RESERVE / ACTIVE)

QUATRO / ARRIVAL AND DEPARTURE

EXPECTED DATE AND TIME OF ARRIVAL: « DATE TIME »

EXPECTED DATE AND TIME OF DEPARTURE: « DATE TIME »

TRANSPORTATION: «VEHICLE / TRAIN/AIR PLANE...»

SIGNED : «COMMANDING OFFICER»

**ANNEXE IV**  
**QUESTIONNAIRE COVID 19**

Questionnaire individuel COVID avant participation à l'exercice AIR RAID 2021  
*Individual form prior to participation in the AIR RAID 2021 exercise*

Ce questionnaire est destiné au personnel militaire ou civil désigné pour participer à l'exercice  
*This form is intended for military or civilian personnel attending the exercise*

Nom / (Last) Name :	Sexe / Sex : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Prénom / First Name :	Date de naissance / Date of birth :  _ _ / _ _ / _ _ _ _
Unité d'affectation / Assignment unit : Commune / city :                      Code Postal – Pays / Postal code/postcode - Country :	
Antenne médicale de rattachement / Related medical center :	
Lieu de résidence habituelle – domicile / Usual place of residence – home address : Commune / City :                      Code Postal – Pays / Postcode - Country :	
<p>Au cours des 14 derniers jours, avez-vous présenté les signes suivants / In the past 14 days, have you suffered from the following symptoms ?</p> <p>Fièvre ou sensation de fièvre / Fever or feeling of fever : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Sensation de fatigue anormale / feeling tired : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Gêne ou difficultés respiratoires / breathing discomfort or difficulties : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Gêne ou douleurs thoraciques / chest discomfort or pain : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Gêne ou douleurs abdominales / abdominal discomfort or pain : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Diarrhée et/ou vomissements / Diarrhea and/or vomit : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Toux / Cough : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Gorge douloureuse ou irritée / Painful or sore throat : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Perte du goût ou des odeurs / Loss of taste or smell : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Mal de tête/Headache : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Courbatures inhabituelles/Unusual body aches : <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</span></p> <p>Autre/Other :</p>	
<p>Au cours des 14 derniers jours, avez-vous été en contact avec une personne présentant un ou plusieurs des signes ci-dessus ou diagnostiquée COVID-19 (Coronavirus) / In the past 14 days, have you been in contact with someone showing any of the symptoms listed above or diagnosed with Covid-19 (Coronavirus) ?</p> <p style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</p> <p>Si oui, préciser le lieu, la date et la durée / If yes, specify location, date and duration :</p>	
<p>J'ai compris l'ensemble des questions qui m'étaient posées / I understood all the questions i was asked?</p> <p style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> OUI/YES <input type="checkbox"/> NON/NO</p>	

J'ai des questions ou des informations par rapport à ce questionnaire / I have questions or information about this form ?

OUI/YES  NON/NO

J'ai compris que la réalisation et le succès de l'exercice AIR RAID dépend de l'exactitude de mes réponses / I understood that the success of the AIR RAID exercise depends on the accuracy of my answers ?

OUI/YES  NON/NO

Je m'engage à rendre compte sans délai / I undertake to report without delay.

-En cas d'oubli ou d'erreur / In case of omission or mistake

-En cas d'apparition d'un des signes ci-dessus / If any of the symptoms described above occur

Date, lieu et signature/*Date, place and signature* :

Identification du personnel traitant le questionnaire Identification of the personnel handling the form

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- TOUTES BASES ET DETACHEMENTS AIR MÉTROPOLE
- EOAA
- ESOMA

### COPIES :

- CDAOA
- CFA
- CEAM
- CFAS
- DRHAA/ERPJ (servir ANORAA et ANSORAA)
- EMZD
- EMO/SCA
- GAIR
- CFT
- Archives / chrono